

2020 | Rapport Caractérisé Trusteam Finance

Actifs (Md€) : 0,72 Md€

Part des Actifs couverts (%) : 100

Catégorie : Société de Gestion

Sources : Reporting 173 2020, Reporting d'engagement, Politique de prise en compte des risques de durabilité, Rapport extra-financier Trusteam Optimum 2020, Rapport extra-financier Trusteam ROC Flex 2020, Rapport extra-financier Trusteam ROC 2020, Rapport extra-financier Trusteam ROC Europe 2020





Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.

Sommaire

Pilier I Gouvernance et Stratégie Climatiques.....	5
1. Actifs et activités.....	5
1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat	5
1.1.1. Classes d'actifs considérées	5
1.1.3. Tableau des analyses climat.....	5
1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité.....	5
1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition.....	5
2. Gouvernance des enjeux climatiques.....	5
2.4. Gestion des risques climatiques.....	5
2.4.2 Processus de gestion des risques.....	5
2.5. Adhésions	5
2.5.1 Initiatives climatiques	5
2.5.2 Groupe de travail.....	6
3. Stratégie climat	6
3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris	6
3.1.1 Cadre de mise en œuvre et engagements climatiques.....	6
3.2. Politiques d'exclusion liées au climat.....	6
3.2.2 Cadre de mise en œuvre.....	6
3.2.3 Seuils et suivi.....	7
3.4. Objectifs climatiques fixés.....	7
3.4.1 Tableau des objectifs fixés.....	7
4. Construction d'une résilience à long terme.....	7
4.1 Identification et intégration des risques et opportunités aux activités / produits / services	7
4.1.1 Identification.....	7
4.1.2 Intégration.....	8
4.3 Transparence sur la résilience de la stratégie d'investissement de l'organisation.....	8
4.3.1 Conclusions tirées de l'évaluation des risques & opportunités (Pilier II).....	8
4.3.2 Intégration des résultats de l'évaluation des risques (Pilier II) et de l'analyse d'alignement (Pilier III).....	8
5. Intégration du climat dans l'investissement.....	9



5.1 Place du climat dans l'ESG.....	9
5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C).....	9
5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C).....	9
5.1.4 Suivi des controverses liées au climat.....	10
6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat.....	10
6.1 Exercice des droits de vote.....	10
6.1.1 Climat dans la politique de vote.....	10
6.1.2 Bilan des votes liés au climat.....	10
6.2 Engagement auprès des émetteurs.....	10
6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial.....	10
6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement.....	11
7. Développement d'une expertise interne.....	12
7.2 Efforts déployés.....	12
7.2.1. Ressources techniques.....	12
Pilier II Incidences sur les investissements.....	13
1. Identification.....	13
1.1. Risques & opportunités identifiés.....	13
1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés.....	13
1.2. Risques & Opportunités analysés.....	13
1.2.3. Indicateurs pertinents mentionnés non traités par le CTH (hors scope).....	13
2. Explications propres à chaque risque / opportunité analysée.....	13
2.1. Méthodes et indicateurs (1).....	13
2.1.1. Méthode / outil utilisé.....	13
2.1. Méthodes et indicateurs (2).....	13
2.1.1. Méthode / outil utilisé.....	13
2.1.2. Cadre de comparaison / scénarios utilisés.....	13
2.3. Résultats (1).....	14
2.3.2. Explication des résultats.....	14
2.3. Résultats (2).....	14
2.3.2. Explication des résultats.....	14
Pilier III Incidences des investissements.....	15
1. Identification.....	15
1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques.....	15
1.1.1. Tableau des expositions étudiées.....	15
1.2. Détails propres à chaque exposition étudiée (1).....	15
1.2.1. Méthodes.....	15
1.2.2. Données et cadre.....	15
1.2.3. Résultats et suivi.....	15
1.3. Incidences analysées.....	15



13.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats.....	15
13.3. Indicateurs pertinents mentionnés non traités par le CTH (hors scope).....	16
2. Emissions de GES induites par les investissements.....	16
2.1. Emissions de GES.....	16
2.1.4. Explication des méthodologies retenues.....	16
2.3. Suivi et analyse.....	16
2.3.1. Analyse des émissions de GES.....	16
2.3.2. Suivi.....	16
3. Explications propres à chaque analyse d'alignement.....	16
3.1. Méthodes et indicateurs (1).....	16
3.1.1. Méthode / outil utilisé.....	16
3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé.....	17
3.3. Résultats (1).....	17
3.3.2. Explication des résultats.....	17
6. Plan d'amélioration continue.....	17
6.1. Limites.....	17
6.1.2. Des méthodes utilisées.....	17
6.2. Pistes d'amélioration.....	17
6.2.1. De la démarche.....	17
6.2.3. De couverture.....	17
Pilier IV Transparence & Communication.....	18
1. Format et efforts de présentation de l'exercice.....	18
1.1 Consolidation des informations relatives au climat.....	18
1.1.1 Forme du rapport.....	18
1.1.2 Rapport par Fonds.....	18
1.1.3 Dissociation climat/ESG.....	18
1.2 Structure de publication des informations.....	18
1.2.1 Plan type.....	18
1.2.2 Table de concordance.....	18
1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs.....	18
1.3.2. Liste / tableau des KPI et résultats d'analyses.....	18
1.5. Eléments de pédagogie.....	18
1.5.1. Sur les enjeux climatiques.....	18
2. Communication sur le climat.....	19
2.1. Stratégie de communication (relative au climat).....	19
2.1.1. Stratégie de communication.....	19
2.2. Conseils financiers sur les produits et services relatifs au climat.....	19
2.2.3. Transparence des produits et services.....	19



Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement

1. Actifs et activités

1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat

1.1.1. Classes d'actifs considérées

Tableau des actifs couverts par l'exercice

Classes, fonds, poches	Montant des encours	Poids sur le total des actifs sous gestion / détenus
Fonds ISR	521 000 000	84%
OPCVM non ISR	NC	NC
Total	720 000 000	

1.1.3. Tableau des analyses climat

Tableau des analyses climat

Classes, fonds, poches	Risque / Opportunité physique	Risque / Opportunité de transition	Alignement	Estimation d'impact (émetteur)	Estimation d'impact (entité)
Fonds ISR	NC	NC	Pacta	NC	NC

1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité

1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition

Tableau des actifs / produits considéré(s) par l'entité comme soutenant la Transition

Classes, fonds, poches	Description	Montant	Poids
Optimum	Best in universe (primaire), Best effort (secondaire), Thématiques ISR : Satisfaction Client Mixte profilé à dominante taux Classé article 8 SFDR	350 000 000	NC
ROC Flex	Best in universe (primaire), Best effort (secondaire), Thématiques ISR : Satisfaction Client Mixte Classé article 8 SFDR	23 000 000	NC
ROC	Best in universe (primaire), Best effort (secondaire), Thématiques ISR : Satisfaction Client Actions internationales Classé article 9 SFDR	86 000 000	NC
ROC Europe	Best in universe (primaire), Best effort (secondaire), Thématiques ISR : Satisfaction Client Actions UE Classé article 9 SFDR	59 000 000	NC
Total		518 000 000	NC

2. Gouvernance des enjeux climatiques

2.4. Gestion des risques climatiques

2.4.2 Processus de gestion des risques

"Le monitoring de ces risques se fait via le monitoring par le gérant de controverses extra-financières" (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.13)

2.5. Adhésions

2.5.1 Initiatives climatiques

PRI

Climate Action 100+

CDP



FAIRR
Investor Agenda (As you sow)
Deforestation and Forest Fire in Amazon (Ceres)

2.5.2 Groupe de travail

AFG - bureau du comité ISR
Création du club Trusteam ISR pour promouvoir et créer des solutions ISR

3. Stratégie climat

3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

3.1.1 Cadre de mise en oeuvre et engagements climatiques

"nous avons chez Trusteam construit une stratégie de gestion centrée sur un critère extra-financier : la Satisfaction Client. Cette démarche, sélective et exigeante, nous a amenée à ne pas investir dans de nombreux secteurs parmi les plus à risques d'un point de vue de la durabilité. Pourquoi ? Car ces secteurs, comme ceux liés aux énergies fossiles ou aux mines, ne sont pas couvertes par notre approche « Client ». Ces secteurs d'activités ne correspondent pas à nos compétences et la philosophie d'investissement que nous souhaitons proposer à nos clients. A ses raisons historiques, s'ajoute les risques extra-financiers croissant portant sur ces secteurs." (Politique sur la prise en compte des risques de durabilité, 2021, p3)

3.2. Politiques d'exclusion liées au climat

3.2.2 Cadre de mise en oeuvre

"Les recommandations ci-dessous concernent aussi bien les actions que les obligations, en particulier via l'application systématique d'une stratégie d'exclusion des entreprises exposées au charbon, hors cas spécifiques, et la mise en place d'une stratégie d'engagement systématique sur les cas problématiques." (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.14)

Energie fossiles :

"Trusteam a décidé d'adopter une stratégie d'exclusion des sociétés directement liées au charbon, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'arrêt du financement du charbon, liée à la stratégie nationale de neutralité carbone et les engagements pris par la place de Paris en la matière. Elle concerne donc non seulement les sociétés extractrices de charbon et productrice d'électricité à partir de charbon mais aussi, lorsque la donnée est disponible, exclusion des sociétés de distribution, infrastructure de stockage et transport, et production d'équipements et de services, dans la mesure où une part significative de leur chiffre d'affaires est réalisée auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon." (Reporting 173, 2020, p.23)

"Trusteam a également décidé d'exclure les sociétés ayant des activités d'exploration ou d'extraction liées au pétrole et au gaz." (Reporting 173, 2020, p.23)

L'entité représente également le schéma de l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon thermique et soulignant que ses exclusions concernaient bien son ensemble.

"En ce qui concerne les autres énergies fossiles, le périmètre concernera l'exploration ou l'extraction des combustibles fossiles, ou toute expansion des infrastructures entraînant une extraction continue et accrue. Elle inclut en particulier les bassins d'hydrocarbures non conventionnels, principalement de gaz et pétrole de schiste et de sables bitumineux. Une attention particulière sera néanmoins apportée à l'ensemble de la chaîne de valeur, en particulier sur les services liés." (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.21)



"Sont incluses dans la liste d'exclusion les filiales ayant une activité spécifique dans une activité exclue (par exemple, le charbon). Au contraire, les filiales dont l'activité principale sont des activités « vertes », au sens de la taxonomie européenne, pourront être financées afin de favoriser la transition des activités." (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.15)

Déforestation :

"Toute expansion industrielle de l'exploitation forestière, de l'agriculture ou de la production de marchandises entraînant directement ou indirectement la dégradation des forêts, la déforestation, la mise en place de nouvelles infrastructures dans les zones forestières intactes, ou la violation des droits des peuples indigènes est incompatible avec l'Accord de Paris. Investir dans des activités agro-industrielles à forte émissions (soja, huile de palme, exploitations animale) présente donc un risque de durabilité fort." (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.24)

3.2.3 Seuils et suivi

"Trusteam tient à jour une liste d'exclusion regroupant l'ensemble des sociétés exclues de ses investissements." (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.15)

Critères d'exclusion du charbon :

- Critère relatif : le charbon représente plus de 20% du chiffre d'affaires ou plus de 20% de la production d'électricité
- Critère absolu : la production de charbon dépasse 10Mt par an, la puissance dépasse 5GW
- Critère d'expansion : si l'entreprise prévoit de nouvelles mines, nouvelles centrales, nouvelles infrastructures

"Ces critères sont remis à jours annuellement par l'ONG [Coal Exit List] afin de s'inscrire dans une trajectoire 2°C. Concernant les autres énergies fossiles, la liste d'exclusion est appliquée à partir des secteurs GICS des univers d'investissements. Les autres sources utilisées pour classer les entreprises sont les classifications sectorielles GICS (Integrated Oil & Gas, Oil & Gas Exploration & Production, Oil & Gas Refining & Marketing) ainsi que la classification sectorielle du CDP (CDP's Activity Classification System CDP-ACS – Fossil Fuels). En parallèle, les gérants s'assurent de l'exposition de leurs participations à ces thématiques dans les risques pris en compte (Clients et Risques ISR dans la fiche Company Watch). Si une société a une part de ses revenus supérieure à 10% liée aux énergies fossiles, le gérant doit la mentionner à la conformité qui la place dans la liste d'exclusion." (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.22)

3.4. Objectifs climatiques fixés

3.4.1 Tableau des objectifs fixés

Tableau des objectifs fixés

<i>Dimension</i>	<i>Cible & unité</i>	<i>Délai</i>	<i>Couverture d'application</i>	<i>Cadre scientifique</i>	<i>Ecart / atteintes</i>
Neutralité carbone	NC	2050	Portefeuille global	NC	NC

4. Construction d'une résilience à long terme

4.1 Identification et intégration des risques et opportunités aux activités / produits / services

4.1.1 Identification

"Le modèle retenu pour penser les risques extra-financiers est celui développé par Kate Raworth dans Doughnut Economics" (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.3)



Risque de réputation : si une entreprise contribue négativement aux limites planétaires.

Risque réglementaire : une évolution de la législation, des contraintes environnementales ou technologiques, des stratégies de désengagement ainsi qu'une hausse du prix du carbone entraîneraient une dépréciation des actifs et à la création d'actifs échoués.

Risque physique : l'aggravation du réchauffement climatique pèsera sur l'économie et la stabilité financière.

4.1.2 Intégration

L'entité intègre les risques ESG dans son approche aux entreprises/secteurs. Si le risque est trop élevé et qu'il est compliqué de porter un jugement elle exclura cette entreprise/secteur. Si elle est en mesure de porter un jugement et possède l'expertise adéquate alors débutera un engagement avec elle.

4.3 Transparence sur la résilience de la stratégie d'investissement de l'organisation

4.3.1 Conclusions tirées de l'évaluation des risques & opportunités (Pilier II)

A la suite du calcul des émissions de ses portefeuilles, l'entité conclue sur sa stratégie basée sur la satisfaction client : "Il semblerait donc, selon cette analyse ex-post, que notre stratégie de gestion nous conduise à choisir les sociétés les plus vertueuses même sur les activités les plus carbonées." (Reporting 173, 2020, p.19)

"La conversion de l'ensemble de notre gamme de fonds commercialisée à l'approche ROC, soit par des fonds labélisés ISR soit par des fonds intégrant le process ROC à leur stratégie de gestion (Trusteam ROC PME) a donc été une réponse logique et naturelle pour minimiser les risques et saisir les opportunités liées au changement climatique." (Reporting 173, 2020, p.25)

4.3.2 Intégration des résultats de l'évaluation des risques (Pilier II) et de l'analyse d'alignement (Pilier III)

"Au vu de ce constant, nous avons décidé de sortir les actifs les plus carbonés de notre portefeuille en excluant les secteurs les plus problématiques sur lesquels nous n'avons pas d'expertise. Au cours du premier semestre 2021, nous avons adopté une politique de prise en compte des risques de durabilité qui inclue une exclusion des énergies fossiles. Au 31/12/2020, il nous restait sur l'ensemble des fonds encore 3 investissements liés à des énergies fossiles. Une société Oil & Gaz sur TOC (Trusteam Obligation Court terme), GALP, vendue en janvier 2021. Et deux sociétés liées au charbon et présentes dans la Global Coal Exit List5 : FORTUM sur TOC, vendue en janvier et mai 2021, et ALBIOMA sur ROC PME. Nous avons cependant décidé de conserver cette dernière société car elle a annoncé dès 2019 son intention de sortir du charbon à horizon 2023, en substituant de la biomasse (bagasse) au charbon, permettant un impact positif majeur sur le mix énergétique des Départements d'Outre-Mer français⁶. De plus, ambitionnant plus de 90% d'énergies renouvelable en 2025⁷, l'entreprise a clairement reconnu que « en raison de l'urgence climatique, les énergies fossiles, dont le charbon, n'ont plus d'avenir »⁸, en ligne avec notre politique de prise en compte des risques de durabilité. Ce calendrier de sortie est précis, clair et en ligne avec la durée recommandée d'investissement du fonds qui est de 5 ans." (Reporting 173, 2020, p.17)

Intégration du risque de transition : "Afin de simplifier notre exposition à ces risques, nous avons défini une politique d'exclusion plus stricte présentée dans notre politique de prise en compte des risques de durabilité" (ibid, p.25)



5. Intégration du climat dans l'investissement

5.1 Place du climat dans l'ESG

5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)

L'objectif de l'entité est d'avoir un impact ISR positif mesuré par l'impact social, environnemental, sur la gouvernance et sur les droits de l'homme. Elle mesure l'impact environnemental par les émissions de CO2. Les critères ESG sont analysés sous le prisme de la satisfaction client. L'entité considère que pour avoir un score de satisfaction élevé il faut entre autres avoir un impact environnemental maîtrisé.

"Pour les critères environnementaux, nous analysons par exemple si les attentes environnementales des clients sont prises en compte dans la réalisation des produits et des services. Nous demandons également aux entreprises comment leurs produits et leurs services permettent à leur client d'améliorer leur empreinte environnementale et de mieux s'adapter au changement climatique. [...] En matière climatique, nous prenons en compte principalement les opportunités favorisant une économie bas-carbone : dans notre évaluation de la Stratégie Client (2ème étape du Process ROC), nous analysons comment les produits et services de l'entreprise vont permettre à leurs clients de mieux s'adapter aux changements climatiques." (Reporting 173, 2020, p.13)

L'entité se réfère également aux standards GR4, Pacte Mondial et ODD pour définir ses critères ESG. Elle dresse la liste de tous les principes qu'elle considère et parmi les critères environnementaux on peut noter les climatiques :

- GR4 : E102-21 (Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux), 201-2 (Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique), 302-5 (Réduction des besoins énergétiques des produits et des services)
- Pacte Mondial : principes 7, 8 et 9 sur la responsabilité environnementale
- ODD : objectif 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), objectif 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), objectif 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), Objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions)

"Notre reporting extra-financier donne accès aux mesures d'impact environnemental suivante sur nos portefeuilles ISR à la fin de chaque trimestre :

- Emission de CO2 totale (mT)
- Emissions de GES Scope 3 (mT)
- Consommation d'énergie
- Intensité énergétique
- Intensité de CO2/CA et CO2/employés
- Nouveaux produits offrant une solution contre le changement climatique
- [...]
- Nombre d'amende environnementales

Sur nos quatre OPCVM ISR, nous publions :

- Tous les mois une synthèse effectuée sur base trimestrielle de ces indicateurs dans le reporting financier,
- Deux fois par an, un rapport extra-financier plus détaillé et mieux illustré,
- Une fois par an, un rapport de mesure d'impact qui permet d'apprécier l'évolution de ces indicateurs dans le temps." (ibid, p.15-16)

5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C)

Sélection des émetteurs d'énergie carbonée :



"Pour les autres types de génération d'électricité à partir d'énergies fossiles (pétrole et gaz), un investissement est possible si l'entreprise a adopté un plan de transition public, clair et dont elle peut être tenue responsable : il doit être aligné avec les accords de Paris, sur une perspective 1.5°C. Afin de s'assurer de la bonne validité de ce plan, ses objectifs devront être validés par la Science Based Target Initiative (SBTI). Afin de pouvoir monitorer l'évolution de ce plan, il doit être rendu public. Une bonne pratique pour l'entreprise consiste à demander un vote en assemblée générale sur la bonne application de ce plan de transition (« Say on Climate »). En particulier, les sociétés ne doivent pas investir dans des technologies ayant un impact environnemental négatif, doivent privilégier des investissements dans les énergies renouvelables afin d'avoir un plan d'investissement en accord avec les accords de Paris." (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.23)

5.1.4 Suivi des controverses liées au climat

L'entité détaille son processus de gestion des controverses extra-financière sous forme de schéma (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.13) :

1. La source est-elle fiable ?
2. Le grief présente-t-il une menace pour la Satisfaction Client future ?
3. L'entreprise est-elle satisfaisante ?

A l'issue de ce processus elle définit si elle doit s'engager auprès de l'entreprise, désinvestir ou ne rien faire.

Pour chacun de ses fonds ISR l'entité liste toutes les controverses liées aux sociétés investies.

6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat

6.1 Exercice des droits de vote

6.1.1 Climat dans la politique de vote

"Trusteam Finance a objectif d'exercer son droit de vote sur toutes les sociétés sur lesquelles elle est investie via ses OPCVM" (Reporting d'engagement, 2020, p.19)

Sur les 103 sociétés en portefeuille l'entité a reçu les ballots de 96 et a exercé son droit de vote sur 94. Elle a voté au total sur 1667 résolutions, sans préciser la thématique climat.

6.1.2 Bilan des votes liés au climat

Pour chacun de ses fonds l'entité liste l'ensemble des votes aux assemblées générales des émetteurs (sans préciser le climat).

6.2 Engagement auprès des émetteurs

6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial

L'entité mène un dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit autour de la neutralité carbone en 2050.

"Dans le cas des sociétés exposées au charbon, il s'agit de leur demander d'adopter une stratégie de sortie du charbon en ligne avec le calendrier international. Dans le cas des services financiers liés au charbon, il s'agira de vérifier dans l'analyse des risques extra-financiers de la société que l'entreprise a bien adopté une stratégie de sortie du charbon, qui inclue :

- La fin du financement de nouveaux projets
- L'inscription dans la stratégie d'engagement de ces entreprises le conditionnement de tous les services financiers à l'adoption par les entreprises d'un plan de fermeture de leurs actifs « charbon » existants, au plus tard d'ici 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

Ces demandes se feront dans l'objectif d'une transition juste et responsable, qui préférera la fermeture et non la cession des actifs.

Les engagements avec les autres sociétés exposées aux énergies fossiles, en amont ou en aval de la chaîne



de valeur, auront pour objectif de s'assurer que leur stratégie est bien alignée avec un scénario 1,5°C, en particulier via l'engagement à être neutre en carbone d'ici 2050, l'établissement d'objectifs précis certifiés SBTi, d'un Reporting conforme aux principes de la TCFD et de la possibilité d'un vote proposé aux actionnaires sur cette stratégie climat (Say On Climate)." (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.22)

"Comme définit dans la politique d'engagement, les sujets traités ici seront principalement traités via des engagements collaboratifs qui permettront de coordonner des actions, des prises de position publiques et sont particulièrement puissantes car elles fédèrent déjà un grand nombre de sociétés de gestion de portefeuille. Les actions d'engagement doivent être précises, atteignables, mesurables, et comportent des indications d'échéances raisonnables mais ambitieuses. Trusteam peut également s'investir dans des engagements de réputation, avec des sociétés qu'elle ne détient pas en portefeuille mais qui pourrait aider à la lutte contre le changement climatique. Ces actions d'engagement porteront en particulier sur les secteurs mentionnés ci-dessous." (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.15)

En parlant de son exposition aux actifs carbonés : "En ligne avec notre ADN de Stock Picker, cette exposition se fait donc sur un nombre limité de sociétés que nous connaissons et avec qui nous avons des relations de qualité. Cette qualité de relation nous permet d'engager avec elle un dialogue constructif et pérenne, afin de mieux comprendre leurs stratégies de décarbonation, d'en évaluer la crédibilité et de pousser, si besoin, de meilleures pratiques." (Reporting 173, 2020, p.18)

"nous nous engageons via le Climate Action 100+, soit en tant que lead investor, soit en tant que supporting investor, avec les sociétés en portefeuille perçues comme étant les plus polluantes" (ibid, p.25)

"Des engagements ciblés peuvent également être mis en oeuvre lorsqu'il peut être difficile de désinvestir complètement" (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.14)

"La question du charbon sidérurgique sera traitée via de l'engagement avec les sociétés ciblées (aciéristes)." (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.20)

6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement

L'entité répertorie les types et nombre d'actions d'engagements sur les 3 dernières années. En 2020, elle a mené 65 actions concernant le climat et l'environnement sur un total de 249.

Elle répertorie également les engagements collectifs auxquels elle prend part sous la forme de différents rôles. Elle détaille les actions menées dans son "Reporting d'engagement 2020". (5/13 concernant le climat) :

- Lead investor : Climate Action 100+ (pour 2 sociétés françaises), CDP (14/46 entreprises investies ont rempli le questionnaire)
- Supporting investor : Centrales à charbon General Electrics (qui va se retirer du marché du charbon)
- Investor statement : Investor agenda, net zero for airline industry

A la suite de l'analyse d'alignement de ses portefeuille l'entité a entrepris les engagements suivants :
Renault : engagement prévu en 2021, titre qui à cause duquel le fonds Optimum n'est pas aligné avec la trajectoire de réchauffement de 2°C.

BMW : engagement en cours avec le Climate Action 100+

Daimler : engagement en cours avec le Climate Action 100+

"Les sociétés en cours d'engagement sont monitorées avec des buts et des objectifs précis revus annuellement." (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.15)

L'entité liste pour chacun de ses fonds les engagements pris auprès des émetteurs.



7. Développement d'une expertise interne

7.2 Efforts déployés

7.2.1. Ressources techniques

"Les controverses ESG sont monitorés avec RepRisk. Les données d'impact ISR ex-post sont remontées de Bloomberg et du CDP." (Reporting 173, 2020, p.11)



Pilier II | Incidences sur les investissements

Analyse des risques & des opportunités climatiques

1. Identification

1.1. Risques & opportunités identifiés

1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés

"Il est important de noter que nos portefeuilles et notre style de gestion font que nos risques directs en termes de développement durable, et en particulier de bilan carbone, sont beaucoup plus faibles que dans une gestion traditionnelle. Du fait de nos nombreuses exclusions de fait (secteur pétrolier, minier...) et de notre taux de sélectivité élevé, notre portefeuille est (quasiment) décarboné." (Reporting 173, 2020, p.24)

Tableau d'identification des risques/opportunités

Risque / Opportunité identifié	Description et caractérisation	Périmètre associé	Description des canaux de transmission	Horizon de matérialisation	Indicateur
Risque de transition	L'exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone	NC	NC	NC	NC
Risque physique	L'exposition aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique	NC	NC	NC	NC

1.2. Risques & Opportunités analysés

1.2.3. Indicateurs pertinents mentionnés non traités par le CTH (hors scope)

Nombre moyen d'amendes environnementales par émetteur

2. Explications propres à chaque risque / opportunité analysé.e

2.1. Méthodes et indicateurs (1)

2.1.1. Méthode / outil utilisé

Risque de transition :

"l'exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone" (Reporting 173, 2020, p.25)

2.1. Méthodes et indicateurs (2)

2.1.1. Méthode / outil utilisé

Risque physique :

"l'exposition aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique" (Reporting 173, 2020, p.25)

2.1.2. Cadre de comparaison / scénarios utilisés

"ils sont monitorés par les gérants dans la troisième partie du process, liés aux « angles morts », principalement par l'analyse des controverses environnementales" (Reporting 173, 2020, p.25)



2.3. Résultats (1)

2.3.2. Explication des résultats

"Le risque de transition (l'exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone) est donc minimisé par rapport à aux univers de référence de nos fonds. Les conséquences directes du changement climatique et le calcul des impacts financiers d'un scénario d'augmentation des températures de 2°C sont moins pesants. Grâce à leur stratégie client, les entreprises en portefeuille ont la capacité de les transformer en opportunité." (Reporting 173, 2020, p.25)

2.3. Résultats (2)

2.3.2. Explication des résultats

"Notons tout de fois qu'au vu des biais sectoriels induits par notre process ROC, les fonds sont peu exposés aux secteurs les plus à risques." (Reporting 173, 2020, p.25)



Pilier III | Incidences des investissements

Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement

1. Identification

1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques

1.1.1. Tableau des expositions étudiées

Tableau des expositions aux activités et énergies à enjeux

Dimension	Scénario / Cadre de comparaison	Fournisseur	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes	Utilisation / intégration
Investissement dans des activités à forte intensité carbone	NC	Refinitiv	11%	Tous les Fonds	vs 16% pour l'indice de référence	NC
% énergie renouvelable	NC	Bloomberg	Optimum : 6% ROC Flex : 7% ROC Europe : 14% ROC : 13%	<50%	-3% vs référence -2% vs référence +8% vs référence +4% vs référence	NC
% des émetteurs ayant des objectifs de réduction de leur consommation énergétique	NC	Bloomberg	Optimum : 85% ROC Flex : 84% ROC Europe : 89% ROC : 95%	<50%	-6% vs référence -7% vs référence -2% vs référence +9% vs référence	NC

1.2. Détails propres à chaque exposition étudiée (1)

1.2.1. Méthodes

Investissement dans des activités à forte intensité carbone :

1.2.2. Données et cadre

Tous les fonds de l'entité.

1.2.3. Résultats et suivi

"nos fonds ont une exposition bien inférieure aux actifs « carbonés » que leurs indices ou univers de référence. Au 31/12/2020, nos fonds labellisés ISR (ROC, TRE, Optimum, ROC Flex) avaient une exposition nulle aux énergies fossiles et les producteurs d'électricité. Les secteurs « carbonés » que nous détenons sont liés à l'automobile, les matériaux de construction, l'industrie lourde (acier) et l'aviation. [...] Notons également que les seules expositions aux énergies fossiles se faisaient sur des portefeuilles non ISR, qui représentent 7% des encours totaux de Trusteam. L'exposition de Trusteam aux énergies fossile à fin 2020 représentait donc moins de 1% de ses encours." (Reporting 173, 2020, p.16)

Le détail des participations de chaque fonds dans les secteurs fortement carbonés (pétrole et gaz, charbon, production d'électricité, auto, ciment et acier, aviation et transport maritime) est présenté dans un tableau (voir annexe 1, Reporting 173, 2020, p.27)

1.3. Incidences analysées

1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats



Tableau des méthodes & résultats analysés (incidences)

Dimension analysée	KPI et unité	Type d'indicateur (historique ou prospectif)	Fournisseur	Scénario / cadre de comparaison	Horizon	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes
Alignement à une trajectoire 2°C	NC	Prospectif	2DII	AIE B2DS	2025	Optimum : non aligné PME : aligné	ROC Flex : 0% Optimum : 0% actions, 2,7% obligations PME : 4% TRE : 3% ROC : 5%	NC

1.3.3. Indicateurs pertinents mentionnés non traités par le CTH (hors scope)

Matières premières consommées
Déchets générés
Déchets recyclés
Eau utilisée
Consommation d'énergie

2. Emissions de GES induites par les investissements

2.1. Emissions de GES

2.1.4. Explication des méthodologies retenues

"Dernière précision méthodologique : nous préférons nous comparer en valeurs absolue, et non en intensité car cela semble mieux illustrer les défis auxquels nous devons faire face, et de mettre en perspectives les émissions des portefeuilles par rapport au budget carbone restant [...] Ce notre point de vue, le débat ne porte plus sur baisser l'intensité carbone, mais bien réduire en absolue pour arriver au « Net Zero » en 2050." (Reporting 173, 2020, p.19)

2.3. Suivi et analyse

2.3.1. Analyse des émissions de GES

Les chiffres publiés manquent de cohérence et ne permettent pas de les analyser.

2.3.2. Suivi

"En termes de périmètre et de données couvertes, nous avons élargi en 2020 la partie chiffrée de ce rapport à l'ensemble de nos fonds (92% des encours), et plus seulement à nos fonds ISR (84% des encours). En 2021, nous souhaiterions y ajouter les mandats de la gestion privée, afin de permettre à nos clients privés de connaître, par exemple l'empreinte carbone de leurs investissements et de leur montrer que leurs portefeuilles sont bien en ligne avec un objectif de « Net Zero 2050 ». Nous couvririons alors 100% de nos encours." (Reporting 173, 2020, p.12)

3. Explications propres à chaque analyse d'alignement

3.1. Méthodes et indicateurs (1)

3.1.1. Méthode / outil utilisé

Alignement à une trajectoire 2°C :

"Pour la troisième année, nous avons réalisé une analyse comparative de nos portefeuilles ISR par rapport à un « portefeuille 2°C », en lien avec la méthodologie préconisée par la TCFD et suivant le scénario de l'IPCC et de l'IEA." (Reporting 173, 2020, p.19)



3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé

AIE B2DS

3.3. Résultats (1)

3.3.2. Explication des résultats

"- Optimum : 0% action et 2.7% obligations. Une seule valeur en portefeuille est analysée (RENAULT) et elle n'est pas en ligne avec un scénario 2°C. Des actions d'engagement seront menées en 2021 pour mieux comprendre cette situation et promouvoir les meilleures pratiques.

- PME : 4% du portefeuille. Albioma ressort comme donnant une exposition charbon au portefeuille mais avec une trajectoire alignée 2°C

- TOC : changement de stratégie du portefeuille et vente des actifs les plus carbonnés

- TRE : 3% (Automotive), BMW ressort comme n'étant pas aligné. Un engagement avec le Climate Action" (Reporint 173, 2020, p.20)

6. Plan d'amélioration continue

6.1. Limites

6.1.2. Des méthodes utilisées

Calcul des émissions totales de CO2 : "taux de couverture faible (cf. Annexe 1), robustesse et fiabilité variables des données... Ces données sont donc à analyser en fonction de grandes tendances plus que sur des détails précis." (Reporting 173, 2020, p.18)

Alignement à une trajectoire 2°C : "l'exposition aux secteurs analysés par l'outil étant très faible, cette analyse donne des résultats peu significatifs à l'intérêt limité" (Reporting 173, 2020, p.19)

6.2. Pistes d'amélioration

6.2.1. De la démarche

Calcul des émissions totales de CO2: "Cette mesure statique donne une estimation des émissions, utile pour avoir un point de comparaison, une indication générale ex-post de l'impact des portefeuilles mais semble difficilement convenir pour s'en servir, dans notre gestion, comme d'un indicateur ex-ante.

C'est pourquoi nous continuons à rechercher en 2021 un indicateur mieux adapté pour comprendre si les entreprises en portefeuilles sont à la hauteur des enjeux. Nos pistes actuelles nous mènent par exemple vers le Net Zero Benchmark du Climate Action 100+ ou la certification SBTi (Science Based Target Initiative) qui permettent d'apprécier le sérieux des actions entreprises par les sociétés. La publication du scénario Net Zero de l'IEA en mai 2021 est également un élément très important à prendre en compte dans notre réflexion." (Reporting 173, 2020, p.24-25)

6.2.3. De couverture

Calcul des émissions totales de CO2 : "le taux de couverture. Nous avons changé de fournisseurs de données CO2 afin de les améliorer, mais ils ne couvrent pas encore 100% des portefeuilles." (Reporting 173, 2020, p.18)



Pilier IV | Transparence & Communication

Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients

1. Format et efforts de présentation de l'exercice

1.1 Consolidation des informations relatives au climat

1.1.1 Forme du rapport

"La présente politique se veut transparente, mesurable et engageante. Elle est rendue publique et fait l'objet d'un Reporting dans le cadre du :

- Reporting 173 de la loi sur la transition énergétique (ou Art.29 LEC) et SFDR,
- Rapport sur la politique d'engagement actionnarial.
- Reporting extra-financier semestriel des fonds ISR (controverses, sorties pour des raisons extra-financières, performances ESG des portefeuilles)" (Politique de prise en compte des risques de durabilité, 2021, p.27)

1.1.2 Rapport par fonds

Oui, des reporting extra-financiers.

1.1.3 Dissociation climat/ESG

Oui.

1.2 Structure de publication des informations

1.2.1 Plan type

Article 173.

1.2.2 Table de concordance

Entre leur process d'investissement et la SFDR et les ODD.

1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs

1.3.2. Liste / tableau des KPI et résultats d'analyses

Chaque fond illustre dans son rapport extra-financier ses KPI environnementaux (dont climat). Le Reporting 173 de l'entité détaille aussi dans des tableaux les différents indicateurs d'émissions de GES.

1.5. Eléments de pédagogie

1.5.1. Sur les enjeux climatiques

Lorsque l'entité explique les raisons de sa politique d'exclusion elle décrit le budget carbone mondial restant afin de rester sous les 1.5°C de réchauffement. Elle détaille les sources d'émissions et, pour la génération d'électricité, explique les différences d'intensité carbone. Elle cite des organisations de référence et agrmente de graphique explicatif. Enfin ell détaille les différents scénarios du GIEC (P1, P2, P3, P4)



2. Communication sur le climat

2.1. Stratégie de communication (relative au climat)

2.1.1. Stratégie de communication

A travers son rapport annuel ainsi que les rapports des fonds.

2.2. Conseils financiers sur les produits et services relatifs au climat

2.2.3. Transparence des produits et services

"Afin de mieux répondre aux demandes de nos clients et leur apporter plus de transparence, nous souhaitons améliorer les indicateurs d'impact environnementaux présenté à nos clients, en particulier sur l'empreinte carbone et la part « verte » de nos investissements définie selon la Taxonomie afin de mieux présenter la compatibilité de nos portefeuilles avec les objectifs 1.5°C et présenter des fonds « décarbonés » ou « Net Zero 2050 », en ligne avec une neutralité carbone à l'horizon 2050." (Reporting 173, 2020, p.11-12)